

Octobre 2018
N°306



Agri Innovation 14
*Une aide
aux projets innovants*



Zone vulnérable
*Pensez à faire
vos enregistrements !*



Mes p@rcelles
*Allez droit au but,
choisissez la bonne équipe !*

Dossier

VOS FORMATIONS

SEPT. 2018 - JANV. 2019



Formation

Investir dans les
compétences,
c'est préparer
l'**avenir**

Exploitation cherche reprenneur

Bocage, région d'Aunay-sur-Odon

Exploitation laitière et céréalière, 170 ha, 445 000 litres de lait, vente du corps de ferme (stabulation VL 70 logettes et stabulation paillée pour élève), du cheptel lait (50 VL + génisses), du matériel et des stocks.

Bessin

Exploitant cidricole AB dispose d'une parcelle d'1,8 ha qu'il souhaiterait mettre à disposition d'un porteur de projet AB en circuits courts. Tous types de projets peu consommateurs de foncier sont les bienvenus (apiculture, petits fruits, volailles...) à l'exception du maraichage car plusieurs producteurs sur le secteur, avec qui travaille le cédant.

Bocage, région de Vire

Exploitation laitière, 90 hectares, contrat laitier 425000 l, vente du corps de ferme, reprise cheptel mort et vif et des stocks.

Centre Pays d'Auge

Gaec en lait transformation vente directe AB, actuellement à 2 associés, cherche un 3ème associé pour intégrer le groupe. Structure fonctionnelle et rentable, à 3 UTH dont 1 UTH salariée. Suite au départ annoncé de l'UT salariée, désir des associés en place de permettre l'intégration d'un candidat à l'installation. Profil recherché : candidat intéressé par la transformation fromagère mais surtout motivé par l'agriculture de groupe en AB.

Nord Pays d'Auge

Parcelle agricole de 4,5 ha avec permis de construire pour un bâtiment agricole et une habitation (fondation commencée). Usages multiples possibles : ovins, caprins, équins, volailles...

Vous avez un projet **innovant** ? Agri Innovation 14 peut vous aider à le concrétiser !

Depuis 2001, l'association Agri Innovation 14 accompagne des porteurs de projets innovants à travers un appui-conseil et l'accès à un prêt d'honneur. Ce prêt, d'un montant maximum de 15 000 € à taux 0 %, s'étale sur une durée de 2 à 5 ans, avec la possibilité de différer le remboursement d'un an.

Même si le montant maximal du prêt d'honneur ne suffit pas toujours à couvrir l'intégralité des besoins en investissements du projet, il permet d'avoir une base de financement qui peut être complétée par d'autres emprunts « classiques ».

Mais qu'est-ce qu'un projet innovant ?

Agri Innovation 14 accompagne des projets peu ou pas encore développés dans le Calvados et suffisamment distincts de ceux déjà accompagnés. Ainsi, des projets de vente à la ferme ou d'apiculture ont été refusés car ce type d'installations a bénéficié du financement Agri Innovation 14 dans les années antérieures.

Des exemples de projets financés par Agri Innovation 14 ?

Dernièrement, l'association a accompagné un jeune apiculteur qui souhaite améliorer la biodiversité locale et participer à la préservation de l'abeille. Pour cela, il agit à plusieurs niveaux : il produit des

essais d'abeilles locales avec de l'élevage de reines, il propose aux entreprises et particuliers de louer des ruches et il dispense des formations variées sur l'apiculture pour sensibiliser le grand public. Bien entendu, il commercialise aussi le miel produit.

L'association a également accompagné la mise en place de la première écurie active de Normandie. Il s'agit d'un mode d'hébergement innovant qui améliore les conditions de travail des exploitants grâce à des automates qui distribuent le foin et les concentrés ainsi qu'une zone stabilisée qui facilite le nettoyage. Ce concept améliore aussi les conditions de vie des chevaux en leur permettant de vivre dehors, en groupe et de s'alimenter tout au long de la journée.

Un autre projet repose sur la production et la commercialisation de trois types de laines : lapins angora, moutons mérinos et alpagas. Un magasin à la ferme a été conçu pour accueillir des visites pédagogiques, des ateliers et cours de tricots mais aussi recevoir les clients pour commercialiser la laine et les produits finis (pull, bonnets, gants,...).

D'autres projets, moins récents, ont également été accompagnés, tel qu'un centre de thalassothérapie équine, un gîte roulotte, un labyrinthe de maïs, une safranerie, du lombricompostage,...



Alors si vous avez des idées innovantes ou un projet déjà finalisé et que vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter !

Eric Frémont
☎ 02 31 51 66 36

e.fremont@calvados.chambagri.fr



- L'association Agri Innovation 14 a été créée en 2001 par huit organisations professionnelles agricoles : Caisse Régionale du Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Groupama, Chambre d'agriculture du Calvados, Agrial, Coopérative agricole de Creully, Coopérative Isigny Sainte-Mère, CERFrance Calvados. Avec le soutien également de la Région Normandie.
- Ces structures examinent le dossier sur présentation du descriptif du projet et d'une étude technico-économique prévisionnelle et valident ou non l'accès au dispositif lors d'un comité d'agrément.

◆ Contrôles GAEC

Il est impératif de **retourner** les **justificatifs** demandés

Les GAEC sont soumis à contrôle, prioritairement sur 2 points :

- le nombre d'associés constitutifs de la société,
- pour les associés exerçant une activité en dehors du GAEC, vérification de la demande d'autorisation de travail extérieur dans la limite de 536 heures par an

Sur les 700 GAEC existants au 31 décembre 2017, 175 ont été sélectionnés pour contrôle. Pour ces derniers, dans le cas nécessitant des justificatifs complémentaires non déjà détenus par la DDTM, celle-ci vous adresse un courrier recommandé avec accusé de réception avec un délai de réponse de 15 jours pour fournir les pièces manquantes.

Nous attirons votre attention sur la nécessité d'envoyer ou déposer les éléments réclamés, faute de quoi l'agrément et/ou la transparence du GAEC pourraient être retirés à l'issue de la phase contradictoire.

Contact installation-transmission

Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :
Émilie Legros - 02 31 31 87 64
Bessin, Bocage :
Vincent Salesse - 02 31 68 95 21

Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :
point-info@calvados.chambagri.fr

Safer de Basse-Normandie

www.safer.fr/safer-basse-normandie.asp

Énergie

Construire mon projet de méthanisation



Les Chambres d'agriculture soutiennent le développement de la méthanisation agricole, sous forme de projets de collectifs d'agriculteurs ou de projets individuels. Ces projets peuvent être développés pour :

- la cogénération, production d'électricité et d'eau chaude,
- l'injection du biogaz dans le réseau de gaz naturel,
- la valorisation de biométhane combustible ou carburant.

L'essentiel est de privilégier des projets «sur mesure», ancrés dans les territoires, montés et pilotés par des agriculteurs et adaptés aux ressources locales.

La méthanisation permet de produire du biogaz à partir des matières organiques de l'exploitation (effluents d'élevage, résidus de cultures, ensilages, cultures dérobées...) mais aussi des déchets d'industries agro-

alimentaires et de collectivités (issues de céréales, tontes de pelouses, déchets de brasseries...) ou encore des boues de stations d'épuration.

De l'énergie et un amendement valorisable

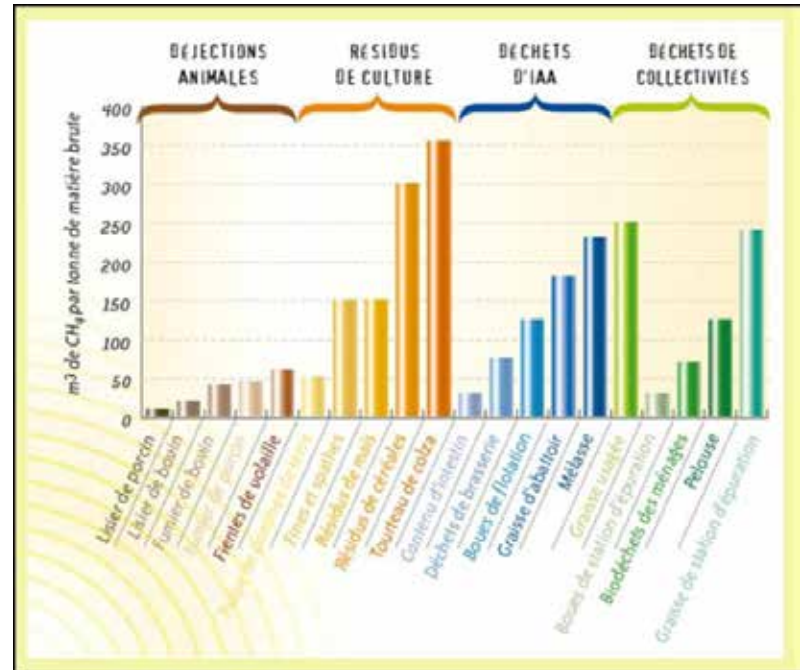
A l'issue du procédé de méthanisation, on obtient d'un côté une énergie renouvelable, le biogaz, et de l'autre, un amendement valorisable en agriculture, le digestat.

Pratiquement, toutes les matières organiques peuvent être méthanisées, exceptée la lignine (bois, branches...). Chaque matière a son propre pouvoir méthanogène correspondant à la quantité de gaz qu'elle pourra générer, mesurée en m³ de biogaz ou de méthane par unité de masse.

Pour évaluer l'intérêt d'un projet de méthanisation sur votre exploitation, les Chambres d'agriculture de Normandie proposent une formation de 1 jour. Plusieurs sessions sont d'ores et déjà prévues en décembre prochain (le 4 décembre à Alençon, le 6 à St Lô, le 18 à Bernay) : renseignez-vous auprès de Nathalie CROCI, coordinatrice formations énergie (02.33.06.46.39, nathalie.croci@normandie.chambagri.fr).

Guidés par un de nos experts bâtiment-énergie, vous pourrez découvrir :

- les principes de la méthanisation,



- les technologies de la petite méthanisation,
 - le coût d'investissement et de fonctionnement.
 - le calcul du potentiel de production de biogaz, électricité et chaleur, à partir des matières premières,
- La journée comprendra également la visite d'une unité de méthanisation.



Produits fermiers, restez connecté !

Depuis 3 ans déjà, la Chambre d'agriculture du Calvados publie une newsletter, lettre d'information diffusée par email, intitulée Actu Circuits courts et Agritourisme. Cette newsletter permet aux producteurs fermiers et porteurs de projets identifiés sur le territoire du Calvados d'être tenus informés de l'actualité agricole et circuits courts de la Région.

Face au succès rencontré, notre newsletter a été relookée depuis la rentrée, sa fréquence devient mensuelle et son formulaire d'inscription est accessible directement sur le site internet de la Chambre d'agriculture.

Les thèmes abordés chaque mois vous décryptent l'actualité autour des produits fermiers, comme par exemple les changements sur les caisses enregistreuses, la signalétique routière, la mise en place de nouvelles aides autour de la production de produits fermiers, la présentation d'une nouvelle filière...

Nous vous invitons également à participer aux manifestations mises en place par la Chambre d'agriculture et nos partenaires : la rencontre Circuits courts entre professionnels de l'alimentation locale du Calvados du lundi 8 octobre dernier à Bénouville, la recherche de fournisseurs de certaines enseignes...

Et pour finir, nous vous informons des formations mises en place pour développer votre activité.

Chacun peut donc recevoir gratuitement notre newsletter «circuits courts et agritourisme», en s'inscrivant sur <https://calvados.chambres-agriculture.fr/>.

Nos newsletters sur d'autres thématiques telles que Actu'Bio, Actu'Ecophyto, Actu'Eco..., vous sont aussi ouvertes sur simple inscription sur le site.

Pour rester connecté, abonnez-vous !



◆ Zone vulnérable

Pensez à faire vos enregistrements 2017 – 2018

Depuis septembre 2018, les agriculteurs ayant des parcelles en zone vulnérable sont soumis au 6^{ème} programme de la Directive nitrates, la carte de la zone vulnérable du Calvados – ci-contre - n'a pas évolué cette année.

A la fin de vos récoltes, pensez à finaliser votre cahier d'enregistrement des pratiques d'épandage pour la campagne 2017-2018. Ce dernier est obligatoire et à tenir sur tous vos îlots (culture et prairie) situés en zone vulnérable.

Comment le remplir ?

Ce cahier doit se tenir à la parcelle. Les références d'îlots doivent correspondre aux îlots PAC.

Que doit-il contenir ?

Le cahier d'épandage est un document réglementaire et doit obligatoirement contenir les informations suivantes :

- L'assolement correspondant à celui déclaré à la PAC. S'il y a eu un accident de culture ou/et une destruction de la 1^{er} culture en place, il faut noter les fertilisations qui ont été effectuées dessus ;
- Les dates d'épandage de tous les produits contenant de l'azote, avec la dose et la composition de l'engrais, parcelle par parcelle ;
- Pour les cultures, le rendement obtenu et la date de récolte ;
- Pour les cultures concernées par les dérogations de couverts hivernaux avec faux semis (lin, TCS), il faut que soient indiqués les dates de travaux du sol (minimum 2 passages) ;
- Notez la présence des CIPAN ou dérobées, la ou les espèces implantées, la date de semis et la date de destruction ;



La Zone vulnérable dans le calvados (ligne bleue) et les Zones d'Actions Renforcées (lignes rouges).

- Les outils de pilotage utilisés (drone, farmstar, N tester...);
- Le respect du seuil des 170 uN / ha organique (produit ou/ et importé sur l'exploitation) sur la SAU.

Si vous avez des parcelles en zones vulnérables qui n'ont reçu aucune fertilisation, il faut tenir un cahier d'épandage aussi avec ces dernières et notez « aucun apport ».

Pensez à vérifier :

- Le respect de la dose d'azote prévue

sur les parcelles, cette dose est calculée en début de campagne dans le plan prévisionnel de fumure,

- Le calendrier des interdictions d'épandage de fumiers, lisiers et engrais minéral,
- Pour les fumures organiques, vérifiez que l'épandage respecte la surface épandable, notamment les distances au cours d'eau,
- Le temps de présence des couverts hivernaux (CIPAN et/ ou dérobée) et leur date de destruction, à vérifier avec les dates de présence légales,

- Le respect de l'interdiction d'épandage sur les bandes tampons le long des cours d'eau.

Conservez vos documents pendant 5 ans.

La Chambre d'agriculture peut vous fournir des fiches types pour la campagne 2017-2018 ou vous accompagner dans le cadre d'une prestation pour réaliser votre cahier d'épandage.

Emeline Legros
02 31 70 25 56

em.legros@calvados.chambagri.fr

◆ Protection de la Vire et de certains de ses affluents

Participez à la consultation publique !

La Vire et certains de ses affluents constituent de riches milieux écologiques pour des espèces dont la conservation constitue un enjeu national. Des mesures de protection adaptées sont envisagées au travers d'un projet d'arrêté inter-préfectoral (Calvados-Manche) de protection de biotope.

Ce projet d'arrêté est soumis à la consultation du public sur le portail des services de l'État dans le Calvados (www.calvados.gouv.fr) du 26 octobre au 18 novembre 2018.

DDTM du Calvados
Service Eau et Biodiversité



Photo : CA Vendée

Collecte des déchets agricoles

La collecte des « produits phytosanitaires non utilisables » (PPNU) et des « équipements de protection individuelle » (EPI) aura lieu **les 22 et 23 novembre** dans le dépôt Agrial à Falaise Vaston et au dépôt de la Coop de Creully à Nonant **le 22 novembre seulement**. Par ailleurs, la récupération des bâches et films d'enrubannage, filets et ficelles, est prévue la semaine du **19 au 23 novembre prochain**. Rapprochez-vous de votre distributeur habituel pour tout renseignement concernant les détails pratiques de ces collectes.

Attention : cette collecte ne concerne pas les dépôts AGRIAL qui la réaliseront du 14 au 18 janvier 2019.

MAEC systèmes

Un rendez-vous à tenir sur la gestion de l'azote

Les exploitants engagés en MAEC système (mesure sur l'ensemble de l'exploitation) doivent participer à une réflexion sur la gestion de l'azote. Ce rendez-vous individuel doit être effectué dans les 3 premières années de l'engagement : pour les agriculteurs engagés en 2016, le rendez-vous doit avoir lieu avant le 15 mai 2019.

La Chambre d'agriculture du Calvados assure ce rendez-vous individuel pour les agriculteurs engagés dans les mesures qu'elle anime : mesures avec les codes BE14 (territoire du Bessin), B014 (Bocage), PA14 (Pays d'Auge) et PL14 (Plaine de Caen-Falaise). Nous allons proposer cet

automne des rendez-vous aux agriculteurs engagés en 2016 dans ces territoires. Cela concerne les mesures polyculture-élevage « maintien » (code SPM3), et évolution (codes SPE2, SPE3 et SPE6), ainsi que les mesures grandes cultures (codes SGN1 et SGN2).

L'appui technique comporte :

- un échange sur vos pratiques de fertilisation azotée (fumier, engrais...) et sur les effets de l'excès d'azote vis-à-vis de l'environnement,
- le calcul d'une « balance globale azotée » sur votre exploitation pour évaluer l'équilibre global entre les différents apports d'azote et les exportations par les récoltes (cultures et prairies),
- des propositions d'action d'amélioration de vos pratiques.

Ce rendez-vous n'est pas un contrôle, lequel n'est pas du ressort de la Chambre d'agriculture. Néanmoins, le rendez-vous est **obligatoire dans le cadre de la MAEC système**, puisqu'il fait partie du cahier des charges. L'attestation qui vous sera fournie en fin du rendez-vous sera à présenter en cas de contrôle.

Suite à ces rendez-vous individuels, vous devrez aussi participer à une réunion collective sur la gestion de l'azote. Les réunions collectives seront proposées cet hiver pour les agriculteurs engagés en 2015.

Isabelle Diomard

☎ 02 31 70 25 30

i.diomard@calvados.chambagri.fr



La balance globale azotée compte les apports d'azote aux parcelles, dont le fumier

En MAEC, vous devez tenir vos documents réglementaires, ils vous seront demandés lors d'un contrôle, en particulier le **registre phytosanitaire**. Le registre doit être tenu y compris sur prairie, **même si vous ne traitez pas vos parcelles et même si vous êtes en agriculture biologique**. En l'absence de traitement, il suffit pour chaque année d'indiquer l'ensemble des îlots PAC de l'exploitation, la culture qui y est pratiquée et de noter qu'il n'y a aucun apport de produit phytosanitaire.

La Chambre d'agriculture peut vous fournir des documents types pour ces enregistrements.



Alerte « Circulation des engins agricoles »

Les problématiques de déplacement des engins agricoles, d'aménagement de voirie pour la sécurisation des routes sont communes au monde agricole et aux collectivités locales, qui ne voient pourtant pas toujours les choses sous le même angle.

Avec l'augmentation de la pression foncière, le mitage de l'espace agricole et l'agrandissement des structures aboutissent au morcellement progressif des exploitations. Traditionnellement, le parcellaire agricole était concentré autour de l'exploitation et les trajets se limitaient aux voies communales ou chemins ruraux. Aujourd'hui, on assiste à un phénomène de morcellement des exploitations qui entraîne ainsi un accroissement des circulations agricoles sur les routes et au sein des bourgs, entraînant une augmentation des risques d'accident.

Par rapport aux autres véhicules, les engins agricoles sont souvent encombrants (largeur et longueur) et lents, ce qui les rend gênants et parfois donc dangereux lorsqu'ils sortent du travail des champs.

Afin d'enrayer les mésententes entre exploitants agricoles, automobilistes et collectivités, plusieurs solutions peuvent être

mises en œuvre. Parmi elles, la prévention s'impose comme la voie à privilégier.

Facebook pour sensibiliser aux risques

Lors de sa réunion en juin dernier, les représentants du Comité des Organisations Professionnelles Agricoles « Circulation » ont voulu donner une nouvelle impulsion à leur action en lançant une campagne de sensibilisation aux risques. Pour ce faire, il a été décidé de lancer une campagne ciblée par l'intermédiaire de Facebook. L'objectif était de toucher le grand public sur un territoire sensible, en l'occurrence celui de Caen et 20 km autour.

Les abonnés de ce réseau ont ainsi reçu, entre le 17 et le 29 juillet, la communication présentée ci-contre. Celle-ci s'est affichée sur plus de 37500 Smartphones sur cette période... attirant l'attention de l'utilisateur sur la présence des engins agricoles dans la



Plaine. Dans le prolongement, plus de 200 clics vers les communications produites par le COPA circulation ont été enregistrés, contribuant à la sensibilisation de ce public.

Pour toutes les questions relatives à cette problématique, exploitant agricole ou élu de collectivité, une seule démarche : transmettre un mail à copa.circulation@calvados.chambagri.fr.

Stéphane Berzinger

☎ 02 31 70 25 35

s.berzinger@calvados.chambagri.fr

post extrait de la page Facebook des Chambres d'agriculture de Normandie

Agenda

Quels couverts végétaux entre 2 maïs ?

6 décembre à 14h, à Saonnet

Comment concilier piégeage des nitrates et production de fourrages ? Porte ouverte avec présentation des différents couverts végétaux et des résultats d'analyse de reliquats d'azote.

Contact : Clément Chevalier

☎ 02 31 51 66 34

Découvrez les techniques de l'agriculture biologique

30 novembre, à 14h, à Saint-Rémy-sur-Orne.

Au Gaec Dumont, élevage laitier et porcin avec cultures, la conduite de l'élevage et la santé, la place de l'herbe et les rations avec moins de maïs, la conduite et la valorisation des cultures, les méteils.

Contact : Thierry Métivier

☎ 02 31 51 66 32

Agriculture SOL Vivant

Le groupe vous invite à sa 2^{ème} porte ouverte



Pour la deuxième année, le groupe Agriculture Sol Vivant organise une porte ouverte le **27 novembre 2018 à 14h00** chez **Antoine Dupont** à Epinay sur Odon.

Plusieurs ateliers seront présentés : sur les couverts d'interculture (choix des espèces, mode de destruction), comparaison de semoirs semis direct, calculs de marge en système semis direct et la préservation de

la biodiversité.

Cet événement est financé par l'Agence de l'eau et est conduit en partenariat avec la FD Cuma, Agrial et la FD de chasse.

Contact : Charlotte Gardon

Tél. 02 31 53 55 06



 Formation

Investir dans les compétences, c'est préparer l'avenir

Avec la volatilité des marchés mondiaux, la concurrence qui s'exacerbe et l'évolution des attentes de la société, il n'y a pas de doutes, l'agriculture est rentrée dans une ère où la capacité d'adaptation et la compétitivité sont les clés de la réussite. Aujourd'hui, un agriculteur, comme tout chef d'entreprise, a besoin de mettre en œuvre de multiples compétences, d'innover et d'anticiper mais aussi d'être connecté avec son entourage, avec ses clients et sa filière. C'est en prenant le temps de « lever la tête du guidon » qu'on prend du recul pour réussir.

L'avenir appartient à ceux qui sauront combiner les différents domaines de compétences

Etre chef d'exploitation aujourd'hui, ce n'est pas un métier mais plusieurs, avec des compétences spécifiques pour chacun. En premier lieu, c'est être producteur et donc avoir une maîtrise technique dans un monde du vivant où tout n'est pas réglé comme sur une feuille de papier à musique. L'évolution des sciences et de la technologie donne chaque jour de nouvelles possibilités.

L'agriculture de précision, les outils connectés, l'informatique embarquée, les robots, la gestion de données à partir de capteurs, de sondes, de drones ou de satellites, les applications sur les téléphones portables, les nanotechnologies arrivent dans nos exploitations. Utiliser ces moyens, c'est se donner la possibilité d'être plus performant.

Même si beaucoup ont embrassé le métier d'agriculteur pour être avant tout des producteurs, bien produire ne suffit plus aujourd'hui. La fluctuation des marchés, les situations financières inextricables, les problèmes d'organisation, d'entente et de gestion du personnel nous montrent qu'être chef d'entreprise, c'est développer des compétences entrepreneuriales d'organisation, de gestion, de négociation et de management.

Il est difficile de maîtriser l'ensemble de ces domaines qui ne sont pas innés. D'aucuns diront qu'il n'est pas nécessaire d'acquérir toutes ces compétences, qu'il faut déléguer. Oui, on peut confier à son salarié le suivi technique d'un de ses ateliers, ou confier la gestion administrative à une personne extérieure. Mais déléguer, cela s'apprend aussi : jusqu'où je délègue ? Qu'est-ce que je dois absolument connaître et décider, parce que c'est stratégique dans le pilotage de mon exploitation.

En effet, le chef d'entreprise doit rester au cœur des décisions et déléguer ne veut pas dire faire abstraction. Oui, piloter son exploitation c'est être en mesure de combiner les différents domaines de son exploitation et donc d'en maîtriser les facteurs clés.

Développer ses compétences, c'est multiplier les occasions de s'ouvrir sur d'autres horizons

Aujourd'hui, un chef d'entreprise ne peut pas se contenter de sa propre expérience pour avancer. De tous temps, c'est par les autres que chacun peut progresser. L'enfant apprend, par ses parents, puis par son entourage.

Adulte, c'est en s'intéressant aux expériences acquises par les autres, en échangeant avec eux, en prenant à notre compte ce qui est adapté à notre propre

situation, à nos projets et à nos désirs qu'on peut s'adapter et évoluer. De multiples occasions permettent cela : faire partie d'un groupe, participer à une porte ouverte, visiter une exploitation, échanger avec d'autres chefs d'entreprise ou des experts sont autant de moyens qui s'ouvrent à chacun.

Les journées de formation proposées par les Chambres d'agriculture allient tout cela.

Les exploitants agricoles se forment de plus en plus

Face à ce constat, pas étonnant que les chefs d'exploitation se forment de plus en plus. En effet, chaque année on constate une augmentation du nombre d'agriculteurs qui se forment malgré leur nombre qui baisse.

Nbre de partic ^o stagiaire (sources VIVEA)	2015	2016	2017	Evolution 2017/2015
Calvados	1 090	1 093	1 102	1,10%
Basse-Normandie	3 757	3 689	3 880	3,58%
France	146 766	155 900	160 063	9,06%

Evolution du nombre de contributeurs VIVEA	2015	2016	2017	Evolution 2017/2015
Calvados	7 881	7 822	7 191	- 8,76%
BN	25 803	25 347	23 584	- 8,60%
Normandie	37 985	37 387	35 024	- 7,12%
France	599 467	590 494	563 162	- 6%



Au niveau national, 17,7% des contributeurs ont suivi au moins une formation en 2017, mais seulement 15,7 % des femmes. C'est en élevage que le taux de formation est le plus élevé (entre 18 et 20 %), puis en grande culture, maraichage, fruits et vigne (entre 15 et 16 %). C'est dans les entreprises du paysage et de la sylviculture que les personnes se forment le moins avec des taux de 7 et 5 %.

En Normandie en 2017, le taux d'accès des femmes est seulement de 13,0 % et 17,7% pour les hommes. En 2017, la Chambre d'agriculture du Calvados a réalisé 155 formations soit 42,2 % des formations VIVEA du département. Pour toute la Normandie c'est près de 500 formations réalisées.

Taux d'accès à la formation (sources VIVEA)	2015	2016	2017
France	16,5 %	16,9 %	17,7 %
Calvados	13,8%	13,97%	15,32%

Le nouveau catalogue est sorti !

Vous trouverez sur nos sites internet, en rubrique formation, la nouvelle offre de formation des Chambres d'agriculture. Vous pouvez également trouver dans nos bureaux le catalogue où le demander aux conseillers que vous rencontrez.



Nos formations privilégient les échanges, les visites terrain, les mises en situation concrètes et les interventions d'experts. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la formation est organisée à l'échelle de la Normandie, ce qui vous permet de bénéficier de l'ensemble de l'offre et des meilleurs experts de toute la Normandie.

Nous avons innové en proposant des cycles et parcours autour des thématiques qui nous sont le plus demandées. Nous vous proposons 30 formations nouvelles. Parmi celles-ci, nous vous proposons d'aller voir des systèmes d'exploitation différents, comme le propose la formation « Découvrir des techniques innovantes d'élevage en Irlande ».

Ils ont découvert des techniques innovantes d'élevage en Irlande

Cette nouvelle formation a battu son plein en septembre 2018. Thierry Métivier, responsable de ce stage, a accompagné les dix-sept stagiaires qui se sont rendus en Irlande. Ils sont issus des départements normands, Calvados et Manche principalement, et aussi des régions voisines. Lors de la journée de préparation, le groupe a défini les objectifs qu'il se fixait et qui feraient l'objet de leur questionnement

sur place : comment font les irlandais pour produire du lait « low cost » avec un très faible coût de production ? Comment, sous l'angle de l'agriculture biologique, gèrent-ils le pâturage, leurs prairies et leur troupeau ?

Tous avaient déjà engagé des changements dans leurs exploitations suite à leur participation à une formation « découverte de techniques innovantes », soit en Angleterre soit dans le Finistère.

Les visites ont permis de rencontrer 5 fermes laitières en AB ou conventionnelles, une laiterie biologique, un magasin agricole, le centre de recherche Teagasc à Moorepark. Mais qu'est-ce qui a attiré ces éleveurs dans cette formation ?

- **Loïc Peres**, éleveur bio au Molay-Littry (14) : « Ce que je viens chercher, c'est découvrir une culture laitière basée sur l'herbe. Je viens aussi prendre du recul sur ma ferme et m'immerger plusieurs jours avec d'autres éleveurs. Je veux aussi me remotiver sur le pâturage tournant et en apprendre sur leurs techniques. »
- **Grégoire Hervot**, salarié agricole à Rubercy (14) avec un projet d'installation : « Ce que j'attends de cette formation, c'est de voir par moi-même le fonctionnement des fermes irlandaises car j'en ai beaucoup entendu parler, surtout sur leur manière de produire beaucoup de lait sur les surfaces en herbe. Mes parents sont sur une ferme biologique et je pense qu'on appliquera des nouvelles techniques ».
- **Clément Bouillon**, éleveur conventionnel à St Martin d'Aubigny (50) : « Ce qui m'attire en allant en Irlande, c'est de voir ce qui se passe ailleurs pour transposer des choses chez moi, même si je ne suis pas en agriculture biologique. Par exemple, au retour de la formation en Angleterre, j'avais mis en place l'élevage des veaux au pâturage. Là, je viens chercher des infos sur le croisement de races ».
- **Philippe Marie**, éleveur bio au Locheur (14) : « Cette formation m'a fait envie car faire du lait avec un faible coût de production est une priorité chez moi. Je souhaite aussi me rassurer quant aux choix que j'ai faits et me perfectionner sur les systèmes pâturants. Et je sais que ce qui sera intéressant, c'est d'être en groupe, pour échanger et confronter nos perceptions ».



Clément Bouillon, Grégoire Hervot, Philippe Marie, Loïc Pérès et Esther Zijp, notre interprète, ont participé à la formation.

C'est le moment de choisir parmi toutes les formations qui vous sont proposées celles qui vous permettront acquérir des compétences techniques pointues, de mettre en œuvre de multiples savoirs, en tenant compte de la diversité des modèles de production, être en capacité d'utiliser les avancées technologiques, faire évoluer son exploitation pour toujours aller de l'avant et préparer l'avenir.

Gonzague Chevallier |
☎ 02 31 47 22 93 - gonzague.chevallier@normandie.chambagri.fr

En verte Irlande, mesurer la quantité d'herbe à pâturer disponible est une tâche hebdomadaire



Juridique

Indice des fermages
2018/2019 :

A compter du 1^{er} octobre 2018 et jusqu'au 30/09/2019 l'indice est fixé à 103,05 (-3,02%).

◆ Rubrique juridique

Actualité jurisprudentielle sur le bail rural

La Cour de Cassation a, par plusieurs arrêts du 1^{er} semestre 2018, rappelé plusieurs points de droit relatifs aux baux ruraux. Ces arrêts traitent des modalités de renouvellement d'un bail rural à long terme en lien avec un congé pour âge de retraite du preneur ainsi que des règles relatives au droit de préemption du preneur en place.

Par un arrêt du 17 mai 2018, la Cour est venue trancher un litige portant sur les règles applicables en matière de congé pour âge de retraite du preneur dans le cadre de baux ruraux de 18 et 25 ans dont le dernier renouvellement avant la notification du congé avait eu lieu avant le 14 juillet 2006. Ces deux baux s'étaient donc renouvelés avant l'ordonnance du 13 juillet 2006 qui est venue préciser que le renouvellement des baux à long terme restait soumis aux règles des baux à long terme.

Les dispositions de cette ordonnance ne

s'appliquant qu'aux baux à long terme renouvelés après sa parution, **tous les baux à long terme renouvelés antérieurement restent soumis aux règles du bail de 9 ans**. Dans la situation, la cour de cassation a annulé les démarches du bailleur en soumettant le congé pour âge du preneur aux règles générales de l'article L 411-64 du code rural et de la pêche maritime (préavis de 18 mois avant la fin du bail ou d'une période triennale au cours de laquelle le preneur a atteint l'âge requis) et non à celles de l'article L 416-1 (préavis de 18 mois sur des périodes annuelles).

La même cour a, par deux arrêts du 5 avril 2018, précisé les règles applicables en matière de préemption par le preneur. Le 1^{er} arrêt traite du formalisme de la renonciation du locataire à son droit de préemption en rappelant que pour renoncer valablement à ce droit, il est obligatoire qu'une notification officielle (par le notaire en charge de la

vente – article L 412-8 du code rural et de la pêche maritime) lui soit faite.

Le second arrêt est quant à lui relatif aux conditions du fermier pour pouvoir bénéficier de ce droit. L'arrêt en question rappelle que **ce droit est réservé au seul preneur qui exploite effectivement et de manière permanente les biens à vendre**. Dans les faits le preneur qui avait mis les terres à disposition d'une société ne démontrait pas continuer à exploiter effectivement et de manière permanente les biens à vendre. La cour de cassation a donc refusé le droit de préemption à ce fermier pour manque d'exploitation des terres louées.

Céline Dureuil-Boullier ■

☎ 02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

◆ Produire du Blé Bio

Optimiser les fournitures d'azote et la maîtrise des adventices

Dans le Calvados, les rendements en blé bio sur 10 ans oscillent entre 30 et 50 quintaux en moyenne. La dernière récolte est très hétérogène (20 à 40 qx / ha selon les parcelles) ; la moyenne régionale est nettement en baisse par rapport à la très bonne récolte de 2017, avec de mauvais résultats dans les sols argileux ou argilo-limoneux détrempés au printemps.

Dans l'idéal, on plantera le blé sur une parcelle propre, derrière prairie (première ou seconde année après) ; ou alors avec un précédent riche en protéagineux (par exemple une association avoine + fèverole).

Semer assez tard donne du temps pour travailler avant le semis, avec des déchaumages successifs : objectif rumex avec des dents incurvées à pattes d'oie en conditions sèches, à au moins 8 cm de profondeur ; objectifs graminées annuelles

avec un travail très superficiel. Le labour reste évidemment une bonne façon de « nettoyer » avant semis.

Semer en novembre limite aussi les risques de maladies à virus (JNO), le développement de la septoriose, et les fortes infestations de ray-grass ou vulpins.

Désherbage, binages...

Pour un débouché meunier, les variétés BAF* hautes et couvrantes, semées plutôt

denses (entre 300 et 400 gr/m² selon le type de sol), limiteront le développement de certaines adventices. Fréquemment, les premiers désherbages n'interviendront qu'à partir de février avec la herse étrille. Dans des situations de parcelles « salissantes », certains optent pour un passage de herse étrille quelques jours après le semis, voire semer à 25 cm d'écartement pour biner plus tard. On s'expose alors à plus de levées entre les rangs... efficacement détruites par les binages, certes, mais à condition d'avoir du temps sec ! Certaines bineuses récentes, avec guidage optique performant, permettent désormais de passer à 14-16 cm d'écartement.

Les effluents d'élevage seront plutôt apportés pour des blés en fin de rotation. Les engrais organiques achetés ne sont pas systématiquement rentabilisés : à réserver pour assurer un taux de protéines élevé ; mais parfois, ils n'apportent que du rendement et pas la qualité suffisante.

Jacques Girard ■

☎ Tél. 02 31 51 66 35

j.girard@calvados.chambagri.fr



*BAF : Blé améliorant de force, par exemple Ghayta, Tengri, Ehogold, Energo, Togano (blé alternatif).

Agriculture
biologique

On privilégie des variétés hautes pour concurrencer les adventices.

Ici GRAZZIARO, dans notre essai à Ouffières, variété à profil mixte, compromis entre rendement et taux de protéines.



◆ Formations de novembre 2018

Je prépare l'avenir : Je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture. Préparez vos projets, inscrivez-vous à nos formations en toute simplicité sur notre site internet, rubrique formation. Retrouvez également toutes les formations sur notre catalogue régional.

Economie

▲ Baux ruraux :

mieux comprendre mes contrats

Je limite les risques juridiques sur mes contrats

22 novembre à Hérouville Saint Clair

Contact : C. GODET ☎ 02.31.70.25.04

Tarif : 63 €

Elevage

▲ OBSALIM : Observer mes animaux et ajuster l'alimentation

J'identifie des symptômes pour adapter l'alimentation de mes bovins

22 novembre, 6 décembre 2018 et 10 janvier 2019 à Vire

Contact : D. DELBECQUE ☎ 02.31.68.11.67

Tarif : 189 €

▲ Apprécier l'état de gestation de mes vaches grâce au palper rectal

Je veux apprendre les bons gestes pour améliorer mes performances repro

22 novembre à Lisieux

Contact : S. CASSIGNEUL ☎ 02.31.31.87.67

Tarif : 63 €

▲ Utiliser l'acupuncture sur mon élevage – initiation

Je découvre quelques points d'acupuncture pour agir dans des situations simples

27 novembre et 18 décembre à Villers Bocage

Contact : L. FOS ☎ 02.31.70.25.33

Tarif : 126 €

▲ Réduire les antibiotiques sur mon troupeau laitier

J'identifie des solutions pour réduire ma consommation d'antibiotiques en élevage

27 novembre à Lisieux

Contact : J.J. BEAUCHAMP ☎ 02.31.70.25.16

Tarif : 63 €



Productions végétales

▲ Obtenir son CERTIPHYTO Décideur Exploitation -

21 et 28 novembre ou 12 et 19 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : C. DENDONCKER ☎ 02.35.59.47.29

Gratuit.

▲ Interpréter mes analyses pour optimiser le potentiel de mes sols

Comprendre la fertilité de mes sols en agriculture de conservation

22 novembre 2018 à Hérouville Saint Clair

Contact : C. GARDON ☎ 02.31.53.55.06

Tarif : 63 €

▲ Découvrir l'agriculture de conservation : sol, agronomie: couverts végétaux

Acquérir les bases et la compréhension des fondamentaux de l'agronomie pour être capable d'aborder les techniques de l'agriculture de conservation

12 novembre à Vire

Contact : D. DELBECQUE ☎ 02.31.68.11.67

Tarif : 63 €

▲ Du pulvérisateur à la plante, optimiser ma pulvérisation

J'utilise toutes les possibilités de mon matériel et améliore sa précision

20 novembre à Vire ou 18 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : S. HARDY ☎ 02.31.53.55.01

Tarif : 63 €

▲ Démarrer une nouvelle campagne avec mes p@rcelles

Je valorise mon suivi technique

16 novembre à Lisieux

Contact : A. PLOMION ☎ 02.31.68.38.30

Tarif : 63 €

▲ Produire autrement avec l'agro écologie

Je découvre l'agro écologie et les pratiques transposables sur mon exploitation

23 novembre à Lisieux

Contact : M. NYK ☎ 02.31.31.87.63

Circuits courts – produits fermiers

▲ Optimiser ma logistique en circuit court

Je réduis mes coûts de logistique pour la vente de mes produits en circuit court

10 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : C. KERVAREC ☎ 02.31.70.25.59

Tarif : 63 €

Spécial employeurs

▲ Rédiger mon document unique d'évaluation des risques

Je repars avec mon DUER sur clé USB

7 et 20 décembre à Vire

Contact : C. GODET ☎ 02.31.70.25.04

Tarif : 126 €

▲ Rédiger le document unique d'évaluation des risques _ spécial Equin

27 novembre et 4 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : F. BUSNEL ☎ 02.33.31.49.72

Tarif : 126 €

Spécial Installation

▲ Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

Je bénéficie de conseils individualisés avant de finaliser mon projet d'installation

10 et 13 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : C. GODET ☎ 02.31.70.25.04

Gratuit (parcours installation)

▲ Entr'agri -Entreprendre mon projet agricole

J'analyse et j'échange pour bien démarrer mon projet

15, 18 janvier et 22 janvier 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : C. GODET ☎ 02.31.70.25.04

Tarif : 130 €



◆ Production d'énergie à la ferme

Ça gaze pour la **méthanisation** dans le **Bessin**

Les projets de méthanisation fleurissent un peu partout en France et le Bessin n'échappe pas au développement de ce procédé innovant permettant la production de biogaz à partir de matière organique en décomposition. Ce processus est mis en œuvre à l'intérieur d'un méthaniseur en l'absence d'oxygène.

Dans le Bessin, le GAEC Le Mouchel à Formigny et le GAEC Lalonde à Saon ont choisi deux systèmes de méthanisation différents : le premier est autonome et nécessite un investissement moindre. Le second, encore en phase de travaux, demande une main d'œuvre constante, une réorganisation de l'exploitation dans son



ensemble (silos, assolement...) et demande un investissement plus conséquent. Dans les deux cas, l'électricité produite est revendue et le digestat (produit résidu) est utilisé comme engrais plus facilement assimilable par les plantes qu'un lisier classique.

Depuis Juillet 2017, le GAEC Le Mouchel valorise son lisier grâce à la « micro-méthanisation ». Un procédé simple qui demande peu de main d'œuvre et de temps. Seulement quelques minutes sont nécessaires chaque jour pour assurer le bon fonctionnement de l'usine. Le lisier de raclage (entre 16 et 20m³/jour) est automatiquement introduit dans le digesteur avant d'être transformé en Biogaz. L'usine est capable de produire 44 Kwh ce qui permet d'envisager un amortissement sur 7 à 10 ans. En plus de l'électricité produite, le GAEC récupère la chaleur du méthaniseur pour répondre à ses besoins thermiques (chauffage domestique, salle de traite...).

De nombreux paramètres à bien évaluer dès le départ

Au GAEC Lalonde, le système sera plus imposant mais permettra de produire 250 Kwh. En contrepartie, il nécessite un approvisionnement constant en matière organique. En plus des 3600 m³ de lisier et des 4100 tonnes de fumier, le méthaniseur a besoin chaque année pour fonctionner à plein régime de 3000 tonnes de « vert » provenant de l'ensilage de l'herbe et de CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique). Cette installation nécessite une surface en herbe conséquente et une main d'œuvre disponible. Si tout va bien, le GAEC Lalonde espère un retour sur investissement en 6 ou 7 ans.

L'investissement, les besoins en main d'œuvre, en matériel, en temps de travail et en matières organiques sont proportionnels à la taille de l'unité de méthanisation. Tout cela doit être pris en compte dans l'élaboration du projet de départ. Si vous souhaitez en savoir davantage, n'hésitez pas à nous contacter.

Nicolas Ribot ■

☎ Tél. 02 31 51 66 39 - 06 81 30 89 29
n.ribot@calvados.chambagri.fr

◆ Porte ouverte du 5 septembre

Les **CIVE** observés à la **loupe**

Une vitrine de cultures intermédiaires à valorisation énergétique a été implantée fin mai sur une parcelle du lycée agricole de Vire en partenariat avec le lycée, Agrigaz, Agrileader, Engie et D2N. Cette vitrine a pour principal intérêt de permettre l'observation de nouveaux mélanges ou méthodes d'implantation suite aux résultats de l'année dernière. Le 5 septembre, une porte ouverte a été organisée afin d'observer le développement des cultures testées sur cette vitrine, mais également sur 3 parcelles d'exploitants engagés dans le projet Agrigaz qui avaient été semées à différentes dates.

Si l'une d'entre elles avait été implantée suite à un seigle ensilé mi-mai, les deux autres ont été implantées derrière orge au cours de la première quinzaine de juillet. En effet, les CIVE ont pour principal intérêt de pouvoir être implantées en couvert et ainsi de ne pas concurrencer d'autres cultures au

niveau de l'assolement.

Agriculteurs et élèves du lycée agricole ont ainsi pu observer les différentes espèces testées. Les développements entre espèces et variétés étaient différents en fonction des méthodes d'implantation. Un autre élément que la productivité observé est la concurrence aux adventices, le but des cultures intermédiaires étant d'éviter l'usage de produits phytosanitaires tout en évitant le salissement des parcelles pendant la période hivernale.

Intervention chimique ou mécanique

Comme l'année passée, le maïs/tournesol a dû être désherbé chimiquement puis mécaniquement contrairement aux autres mélanges. Une intervention chimique ou mécanique est donc indispensable pour ce mélange et se rajoute aux frais d'implantation. Visuellement, certains



mélanges non désherbés montraient qu'ils n'avaient pas un pouvoir couvrant suffisant pour rester propres sans intervention de désherbage, notamment les parcelles où du seigle était implanté en remplacement du moha (une graminée).

Pour la première fois, du ray-grass implanté en sous-couvert était testé. A ce stade, celui-ci n'a pas pris le dessus sur le couvert suite à l'été sec mais s'est trouvé étouffé par celui-ci. Après la récolte du couvert mi-octobre, il sera intéressant de suivre son développement afin de voir s'il repart et permet une récolte en fourrage au printemps.

Des mesures de rendements seront réalisées lors de la récolte – très certainement mi-octobre – sur les modalités montrant un réel intérêt visuellement et des pouvoirs méthanogènes seront réalisés sur les variétés les plus productives.

Sarah Cavenel ■

☎ Tél. 02 31 68 65 70
s.cavenel@calvados.chambagri.fr





La Métropole de Caen a désormais sa stratégie alimentaire !

En octobre 2017, le Pôle Caen Normandie Métropole a convié les acteurs volontaires du territoire, de la production à la consommation, pour engager officiellement sa démarche de définition d'une stratégie alimentaire. Soutenu par la DRAAF dans le cadre du Programme National de l'Alimentation et par les programmes LEADER de Caen Métropole et du Pays Sud Calvados, le Pôle s'est associé à l'Aucame (Agence d'urbanisme de Caen Métropole) et à la Chambre d'agriculture pour élaborer sa stratégie d'octobre 2017 à octobre 2018.

Deux axes de travail ont rythmé l'année passée : la collecte de données pour consolider un diagnostic sur le profil alimentaire de la Métropole ainsi que l'animation de 6 ateliers participatifs pour faire échanger les producteurs, associations, chercheurs, collectivités, consommateurs (etc.) sur les besoins du territoire.

Le diagnostic statistiques et cartographique élaboré par Ugo Legentil, stagiaire de l'Université de Caen Normandie, a permis de ressortir plusieurs éléments structurants notamment sur la consommation. A savoir, pour les 406 000 habitants de l'aire urbaine, 96 000 tonnes d'aliments consommés (représentant donc une valeur de 580 millions d'euros) :

- Fruits et légumes : 32 000 tonnes/an ;
- Produits laitiers : 16 000 tonnes/an ;
- Viandes : 17 000 tonnes/an ;
- Produits à base de céréales : 27 000

- tonnes/an ;
- Produits de la mer : 4 000 tonnes/an.

De nombreuses contributions

Au rythme d'un atelier par mois, 51 structures se sont mobilisées pour échanger sur la structuration des filières alimentaires, les pratiques agricoles durables pour une alimentation de qualité, l'accessibilité sociale à l'alimentation de qualité, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'alimentation dans la planification territoriale, la sensibilisation/communication sur l'alimentation et la gastronomie.

En parallèle, les partenaires ont reçu plus de 145 contributions à la consultation en ligne.

Mi-septembre, le Pôle Métropolitain a réuni tous les acteurs volontaires, ayant participé ou non aux ateliers, afin de prioriser les actions qui ont été identifiées lors des échanges en atelier ou via les contributions en ligne.

Les travaux des derniers mois auront permis aux acteurs du territoire de partager les éléments de diagnostic sur l'agriculture et l'alimentation, de **s'entendre sur les actions prioritaires à engager sur le territoire pour rapprocher production locale et consommation locale**. Le 15 octobre, le Pôle Caen Normandie Métropole a dévoilé officiellement son Plan Alimentaire Territorial.

Frédérique Salmon

☎ 02 31 70 25 41

f.salmon@calvados.chambagri.fr



Une matinée au haras en Normandie



Chaque année, la fédération des éleveurs de chevaux de galop organise une matinée au haras et invite les élus locaux et les organismes para-agricoles à venir découvrir la filière et ses acteurs. Cette année, la matinée se déroulait dans deux haras du sud Pays d'Auge.

Le vendredi 22 juin, le haras de la Motteraye aux Autels St Bazils a accueilli dès 9h de nombreuses personnalités politiques dont les deux présidents de Groupe Cheval de l'Assemblée Nationale et du Sénat. La visite se poursuivait ensuite au haras de Montfort et Préaux à Meulles.

Le haras de la Motteraye, spécialisé en préparation aux ventes

En 2009, Gwenaël Monneraye et Lucie Lamotte ont créé la Motteraye Consignment. En location sur la structure des Autels St Bazils près de Livarot, ils ont commencé par recevoir des yearlings pour la préparation aux ventes de Deauville.

Fort de leur expérience à l'étranger, les résultats arrivent très vite et les clients sont de plus en plus nombreux. Depuis, Lucie s'est installée ce qui a permis l'acquisition d'une quinzaine d'hectares où a été construite l'annexe spécialisée pour l'élevage.

En 2018, ils ont vendus le « top price » des

L'annexe du Haras de la Motteraye consacrée à l'élevage



ventes de yearling en août à Deauville. Une très belle récompense pour leur implication et leur professionnalisme !

Le Haras de Montfort et Préaux, spécialisé dans l'élevage

Une autre facette de la filière était présentée au haras de Montfort et Préaux. Sylvain Vidal et Mathieu Alex se sont spécialisés dans l'élevage. Trois étalons sont stationnés chez eux dont le très reconnu « Le Havre » dont le prix de saillie s'élève aujourd'hui à 60 000 €.

Ce haras est aussi un exemple de réussite. Avec les trois étalons, le haras reçoit plus de 300 juments par an pour la saillie. La bonne dynamique de l'élevage et la qualité du parc étalon français attirent beaucoup de clients et de juments étrangères.

Une filière compétitive

Les présentations ont été très positives ce qui a bien plu aux élus. Sébastien Leclerc, député de la 3^{ème} circonscription du Calvados et vice-président du groupe Cheval à l'Assemblée nationale, s'est félicité du dynamisme des gérants au sein d'une filière « hyper compétitive et pourvoyeuse d'emplois dans le sud Pays d'Auge ».



Présentation d'un yearling en cours de préparation pour les ventes d'août

Marie Nyk

☎ 02 31 31 87 63

m.nyk@calvados.chambagri.fr

Nouvelle recrue



Depuis le 4 septembre, nous accueillons Laura Roëlens-Bouché. Laura nous rejoint pour accompagner les exploitants sur les volets règlementaires que sont les Plans Prévisionnels de Fumure, les Plans d'Epandage, la PAC et les suivis de fertilisation azotée liés à certaines Mesures agro-environnementales et climatiques.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous. Vous pouvez la joindre au 02 31 31 87 61 ou au 07 85 58 96 62 mais également par mail à l'adresse : l.roelens@calvados.chambagri.fr.



FAITES LE CHOIX GAGNANT

D'UNE SOLUTION LOCALE, SIMPLE ET COMPLÈTE :

Mes parcelles

N'attendez plus et
contactez l'équipe
Mes p@rcelles au

02 31 68 38 30

La solution pour enregistrer vos
interventions parcellaires au quotidien,
au bureau comme au champ.

LA CONFIDENTIALITÉ

Nous nous engageons à ne pas
divulguer à l'extérieur de notre
organisme les informations
nominatives
portées à notre connaissance
sans votre autorisation.

*Extrait du code d'éthique de la
Chambre d'agriculture du Calvados
fondé sur nos valeurs et destiné à
protéger vos intérêts essentiels.*



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité
par la Chambre d'agriculture du Calvados

Directeur de la publication : Michel Legrand

Rédacteur en chef : Philippe Le Panse

Maquette : Cédric Skrzyniarsz

Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de

Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx

Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70

Mél. communication@calvados.chambagri.fr

Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270

Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf
mention contraire. Imprimerie Anquetil.